

# **COLLECTIF DES FEDERATIONS NATIONALES DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES**

## **CHARTRE DE QUALITE**

**LES GROUPES D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES SIGNATAIRES DE CETTE CHARTE  
S'ENGAGENT :**

- A œuvrer en faveur du maintien et la transmission des traditions et de la culture populaire sans but lucratif,
- A faire des recherches dans le domaine des arts populaires tels que langues, dialectes, chants, costumes, musiques, danses, outils et en général de tous les éléments du patrimoine du ou des terroirs et de la période représentés,
- A restituer ce patrimoine le plus fidèlement possible dans un souci pédagogique et éducatif,
- A veiller à la qualité de leur prestation dans son ensemble et à avoir une tenue irréprochable en public,
- A avoir des animateurs formés et titulaires d'un niveau 2 ou 3 (Diplôme reconnu par le Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires et le Ministère de Tutelle),
- A respecter leurs engagements à l'égard des organisateurs.